



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.069

Modifiant le Règlement de zonage R.R.1562, afin de retirer l'usage résidentiel classe I (maison d'hébergement) dans la grille RM16-143 du règlement de zonage refondu R.R.1562.

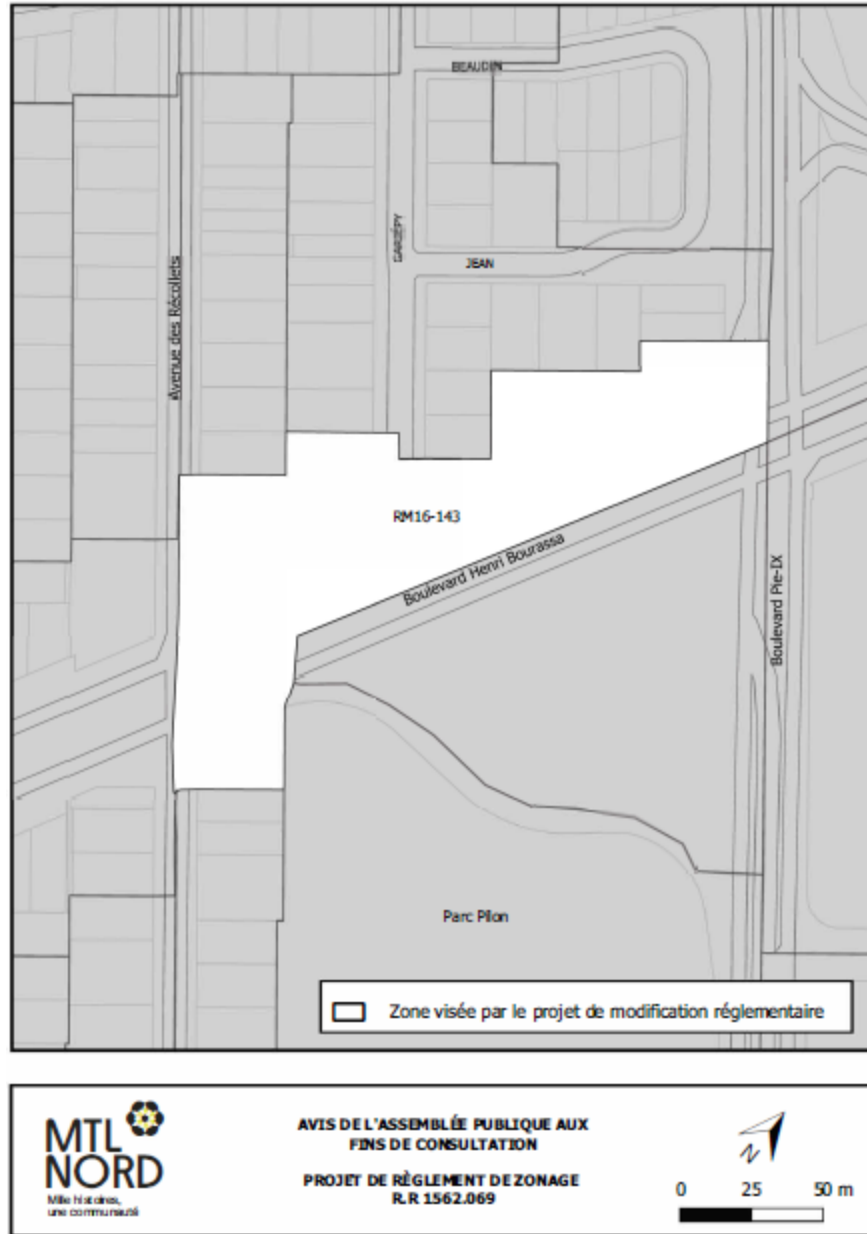
AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2026, le projet de Règlement R.R.1562.069, afin de retirer l'usage résidentiel classe I (maison d'hébergement) dans la grille RM16-143 du règlement de zonage refondu R.R.1562.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **mercredi 27 mai 2026, À 18 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, AU 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**
LES LIEUX SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AU 4243, RUE DE CHARLEROI.

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire et vise la zone suivante :



Ce projet de règlement peut être consulté au Bureau Accès Montréal au 4243, rue de Charlevoix, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
 Secrétaire d'arrondissement
 Le 7 mai 2026